

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013

**Présents :** Monsieur CLARIANA Claude, Maire, Mesdames et Messieurs Jean François GUIBBERT, Jean-Claude GIMENO, Jean-Claude PLA, Tony LLORENS, Louis SBARRA, Alain ALBERT, Pierre CARLES, Marie-Jeanne MULLER, Jacqueline LOZANO, Suzanne POCURUL, Nelly MARTI, Lucienne ROUSTIT, Béatrice GIMENO, Viviane MONTIER, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE

**Procurations :** Mme Françoise CRASSOUS à Mme Géraldine ESCANDE, M. René COUSIN à Jean Claude PLA

**Absent :** Mme Pascale FRANSINO, M. Gérard LLOPEZ

**Secrétaire de séance :** Mme Suzanne POCURUL

**Début de séance :** 18 h 30

-----

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 24 Octobre 2013 qui est adopté à l'unanimité des présents + 2 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité des présents + 2 procurations.

## **ORDRE DU JOUR**

### **DELIBERATIONS**

#### **I – M 14 – Décision Modificative n°1 : D-2013-12-16-01**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier certaines imputations budgétaires du budget primitif 2013 de la commune (M14) afin de permettre l'intégration des travaux du programme de création de la Bibliothèque/Médiathèque et du mobilier de la salle polyvalente.

Il propose les modifications et transferts suivants :

#### **Section d'investissement :**

##### **Recettes :**

C/1321 – 198	Subvention Etat	+ 181 148.00 €	
C/1322 – 198	Subvention Région	+ 174 000.00 €	
C/1323 – 198	Subvention Département	+ 105 930.00 €	
C/16 - 198	Emprunt	+ 296 000.00 €	<b>Total : 757 078.00 €</b>

##### **Dépenses :**

C/2031 – 198	Etudes	+ 35 248.00 €	
C/2033 – 198	Frais d'insertion	+ 1 000.00 €	
C/2313 – 198	Travaux	+ 680 830.00 €	
C/2184 – 199	Mobilier salle polyvalente	+ 40 000.00 €	<b>Total : 757 078.00 €</b>

Portant la section d'investissement à 3 489 685.00 € équilibrée en dépenses et recettes.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, accepte les propositions ci-dessus présentées.

## **II – BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE :**

### **Choix du SPS – Bureau de contrôle – Etude de sols : D-2013-12-16-02**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de la dernière séance du Conseil du 24/10/2013, l'assemblée l'a chargé de lancer la procédure de mise en concurrence des cabinets de contrôle, coordonnateur SPS et bureau d'études de sols qui devront valider le DCE du projet de création de la Bibliothèque/Médiathèque avant sa diffusion dans le cadre de l'appel d'offres et l'a autorisé à signer les marchés correspondants avec les cabinets reconnus mieux-disants par la CAO compétente.

Il donne donc les choix retenus par cette dernière :

Bureau de contrôle : SOCOTEC : 6 320.00 € HT

Mission SPS : SOCOTEC : 3 050.00 € HT

Etude de sols : GINGER CEBTP : 2 210.00 € HT

Le conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, prend acte et approuve les choix de la CAO du 15/11/2013 présentés ci-dessus.

## **III – Choix Maîtrise d'œuvre Conteneurisation enterrée : D-2013-12-16-03**

Monsieur le Maire rappelle le Conseil que lors de la dernière séance du Conseil du 24/10/2013, l'assemblée l'a chargé de lancer la procédure de mise en concurrence des cabinets de maîtrise d'œuvre pour le génie civil de la conteneurisation enterrée et l'a autorisé à signer le marché correspondant avec le cabinet reconnu mieux-disant par la CAO compétente.

Il donne donc le choix retenu par cette dernière :

Cabinet ARTELIA : 7.8 % du montant HT des travaux estimés à 60 000.00 €HT.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, prend acte et approuve le choix de la CAO du 15/11/2013 présenté ci-dessus.

## **IV – Restructuration de la Salle Polyvalente et des Services Techniques :**

### **a) Relance Lot n°14 – Electricité : D-2013-12-16-04a :**

Monsieur le Maire rappelle la décision du dernier conseil du 14/10/2013 de charger Monsieur le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence pour la relance du lot n° 14 – Electricité – des travaux de restructuration de la salle polyvalente et des services techniques suite à la cessation d'activités de l'entreprise BARON et de l'autoriser à signer le marché correspondant avec le prestataire reconnu mieux disant par la CAO compétente.

Il donne le choix de la CAO du 15/11/2013 :

SARL VIGIPOLE : 47 180.73 € HT

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents + 2 procurations, prend acte et approuve le choix de la CAO du 15/11/2013 présenté ci-dessus.

### **b) Mobilier Salle Polyvalente : D-2013-12-16-04b :**

Monsieur le Maire informe, le conseil qu'il est nécessaire de procéder à la mise en concurrence des fournisseurs pour l'achat du mobilier de la salle polyvalente actuellement en cours de rénovation. Le conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve le principe d'acquisition du mobilier nécessaire à l'équipement de la salle polyvalente, charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence sous la forme adaptée et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec le fournisseur reconnu mieux-disant par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte à la prochaine séance de conseil municipal des choix de la CAO.

## **V – Restructuration de la Salle Polyvalente et des Services Techniques :**

### **a) Sous-traitance Lot n° 2 à M. Akhloufi : D-2013-12-16-05a**

Monsieur le Maire présente au Conseil la déclaration de sous traitance de l'Entreprise Le Marcory Construction qui détient le lot n°2 – Construction - du marché de Restructuration de la Salle Polyvalente et des Services Techniques pour la maçonnerie d'agglos pour un montant maximum de 1 150.00 €HT.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité des présents + 2 procurations, la déclaration de sous-traitance ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

### **b) Modificatif Sous-traitance Lot n°2 à Eurosol : D-2013-12- 16-05b**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la déclaration de sous traitance de l'Entreprise Le Marcory Construction qui détient le lot n°2 – Construction - du marché de Restructuration de la Salle Polyvalente et des Services Techniques pour le coulage du plancher haut rez-de-chaussée à la Société Eurosol de Canet en Roussillon pour un montant maximum de 1 500.00 €HT, validé lors du conseil du 19/07/2013.

Il présente un modificatif de cet acte de sous-traitance précisant que la Société Eurosol sera directement payée par l'Entreprise Le Marcory par chèque.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité des présents + 2 procurations, la modification ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

## **VI – Création Sanitaires Ecole Elémentaire – Avenant n°1 Lot n°1 : D-2013-12-16-06**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n° 1 en moins-value au lot n° 1 – Gros œuvre - détenu par l'Entreprise PROBATIMAT.

L'avenant en moins value n° 1 de 1134.00 € HT – 1356.26 € TTC concerne la suppression de la reprise d'un revêtement (1 584 € HT) et le rajout de la pose d'un regard compteur (450 € HT).

Le montant initial du marché de 22 000.00 – 26 312.00 € TTC est donc porté à 20 866.00 € HT - 24955.74 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve l'avenant en moins-value ci-dessus présenté et l'autorise à le signer.

## **VII – CC La Domitienne – Redevance Spéciale 2014 : D-20134 12-16-07**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes La Domitienne compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères a décidé d'instaurer une redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères.

La commune pour ses bâtiments et espaces publics est redevable de cette mesure. Il donne lecture d'une convention précisant les conditions et modalités de réalisation et de facturation du service pour l'exercice 2014 qui s'élève à un montant de 4132.02 €.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve les termes du règlement et de la convention de redevance spéciale présentée ci-dessus que le calcul de cette redevance pour la commune de Lespignan pour l'exercice 2014 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **VIII – Etat de non valeur – BP Commune : D-2013-12-16-08**

Monsieur le Maire informe le conseil d'une proposition d'état de non valeur présentée par Mme Jullien, Perceptrice de Sérignan pour des sommes d'impayés de repas de cantine scolaire en 2010 pour un montant total de 111.05 €.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve l'état de non valeur présenté et dit que cette somme sera prélevée au BP 2013 au C/ 654.

## **IX – Avenants Voirie Communale 2013 : D-2013-12-16-09**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le marché de travaux de voirie communale 2013 et présente l'avenant n° 1 en plus value au lot n° 1 – Voirie/Piétonnier – de 5 195.50 €, au lot n°2 – Terrassement – de 3 656.00 € et au lot n°3 - Purges de voirie – de 80.00 € détenus par l'Entreprise BRAULT TP.

### Lot n° 1 – Voirie/Piétonnier :

L'avenant n° 1 de 5 195.50 € HT – 6 213.82 € TTC concerne des travaux supplémentaires de reprise de bordure et de revêtement Rue des Cyclamens et cour de l'école primaire et a été validé par la CAO du 29/11/2013.

Le montant initial du marché de 103 499.00 € HT – 123 784.80 € TTC est donc porté à 108 694.50 € HT – 129 998.62 € TTC.

### Lot n° 2 – Terrassement :

L'avenant n° 1 de 3 656.00 € HT – 4 372.58 € TTC concerne des travaux supplémentaires d'évacuation de terre zone de la Clotinière et de régalage de terre terrain du Bi-cross et la suppression de transport et mise en place de terre et a été validé par la CAO du 29/11/2013.

Le montant initial du marché de 23 125.00 € HT – 27657.50 € TTC est donc porté à 26 781.00 € HT – 32 030.00 € TTC.

### Lot n° 3 – Purges de voirie :

L'avenant n° 1 de 80.00 € HT – 95.68 € TTC concerne des travaux supplémentaires de revêtement de chaussée et la suppression de l'article purges de voirie et a été validé par la CAO du 29/11/2013.

Le montant initial du marché de 5 995.60 € HT – 7 170.74 € TTC est donc porté à 6 075.60 € HT – 7 266.42 € TTC.

Le montant du marché global de 132 619.00 € HT – 158 612.32 € TTC est donc porté à 141 551.10 € HT – 169 295.12 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve l'avenant en plus-value ci-dessus présenté et l'autorise à le signer.

## **X – DCE Entretien Stade : D-2013 -12-16- 10**

Monsieur le Maire informe, le conseil qu'il est nécessaire de procéder à la mise en concurrence des prestataires pour l'entretien du stade Zizou Vidal. Il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable 3 fois.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve le dossier présenté, charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence sous la forme adaptée des prestataires pour l'entretien du stade Zizou Vidal et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec le prestataire reconnu mieux-disant par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte à la prochaine séance de conseil municipal des choix de la CAO.

## **XI – Travaux Route de Fleury :**

### **a) Marché de travaux pour la requalification entrée de ville sur RD 14 - : D-2013 -12-16- 11a**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 mai 2010, le Conseil Municipal a attribué à la SAEML HERAULT AMENAGEMENT un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation des travaux définis au PAE Camp Redoun à Lespignan

Conformément à ce marché signé le 25 mai 2010, la SAEML HERAULT AMENAGEMENT a lancé le 6 novembre 2013, en application de l'article 28 du Code des marchés Publics, une procédure adaptée pour la désignation d'une entreprise pour la réalisation des travaux de viabilisation pour l'aménagement et la mise en sécurité de l'entrée de ville située sur RD 14 dans le cadre du PAE Camp Redoun à Lespignan.

Suite à l'analyse des offres au regard des critères d'attribution énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, il ressort que l'offre de base de l'entreprise BRAULT TP pour un montant de 415 989.85 € HT peut être retenue comme économiquement la plusavantageuse.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 décembre 2013 et a émis un avis favorable sur cette offre.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Attribuer le marché de travaux au candidat ci-dessus indiqué pour le montant correspondant,
- Autoriser HERAULT AMENAGEMENT, en qualité de mandataire dûment habilité, à signer le marché avec le candidat retenu.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 2 procurations.

### **b) Avenant au marché de travaux PAE Camp Redoun : D-2013 -12 -16- 11b**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 mai 2010, le Conseil Municipal a attribué à la SAEML HERAULT AMENAGEMENT un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation des travaux définis au PAE Camp Redoun à Lespignan

Conformément à ce marché signé le 25 mai 2010, la SAEML HERAULT AMENAGEMENT a lancé, en application de l'article 28 du Code des marchés Publics, une procédure adaptée pour la désignation d'une entreprise pour les travaux d'alimentation en eau potable et eau brute. Par délibération en date du 27 septembre 2013, le marché de travaux d'alimentation en eau potable et eau brute a été attribué à l'entreprise BRAULT TP pour un montant de 358 742.00 € HT

A la demande de BRL et dans le cadre de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Commune en date du 27 février 2013, des travaux d'extension du réseau d'eau brute permettant le raccordement au réseau existant sont à effectuer, soit une plus value de : + 24 620 € HT

A la demande de la Commune, des travaux de reprise de branchements et de réseaux de particuliers vétustes sont à effectuer, soit une plus value de : + 21 560 € HT

Soit un total de : + 46 180 € HT

Par conséquent, il convient de procéder à la conclusion d'un avenant n° 1 ayant pour objet l'augmentation du montant initial du marché.

Rappel des conditions initiales du marché :

Montant initial du marché	358 742,00
<b>Montant du présent avenant (€ HT)</b>	46 180,00
<b>Nouveau montant du marché (€ HT)</b>	404 922,00
TVA au Taux de 19,6%	79 364,71
<b>montant du marché (€ TTC)</b>	484 286,71
soit une modification du montant du marché initial correspondant à 12,87 %.	

Cet avenant a reçu l'avis conforme de la CAO en séance du 16 décembre 2013.

Par conséquent, Le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant ci-dessous ayant pour objet l'augmentation du montant du marché initial :  
 Marché n° 13-04719 BRAULT TP – Avt 1                      46 180,00 € HT                      55 231,28 € TTC

- D'autoriser HERAULT AMENAGEMENT, en qualité de mandataire, dûment habilité à signer l'avenant au marchés ci-dessus indiqué, au nom et pour le compte de la Commune de Lespignan conformément aux dispositions du contrat de maîtrise d'ouvrage publique entre la commune de LESPIGNAN et HERAULT AMENAGEMENT relatif à la réalisation des travaux définis au PAE Camp Redoun à Lespignan.

Le CM donne son accord à l'unanimité des présents + 2 procurations.

### **c) Marché complémentaire aux travaux définis par le PAE Camp Redoun : D-2013 - 12-16- 11c**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 mai 2010, le Conseil Municipal a attribué à la SAEML HERAULT AMENAGEMENT un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation des travaux définis au PAE Camp Redoun à Lespignan

Conformément à ce marché signé le 25 mai 2010, la SAEML HERAULT AMENAGEMENT a lancé le 22 juillet 2013, en application de l'article 28 du Code des marchés Publics, une procédure adaptée pour la désignation d'une entreprise pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable et eau brute dans le cadre du PAE Camp Redoun Camp Redoun à Lespignan.

Par délibération en date du 27 septembre 2013, le marché a été attribué à l'entreprise BRAULT TP pour un montant de 358 742 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que le PAE Camp Redoun prévoit notamment la création de réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) et en eau brute (EB) ainsi que la requalification de la RD14 constituant l'entrée de ville Ouest de la commune de Lespignan.

Les contraintes techniques de réalisation des travaux précités prévoit un phasage imposant la réalisation en premier des réseaux humides (AEP+EB), des réseaux secs et enfin le travail de requalification de la voie et de ses abords incluant terrassement et réseaux Eau Pluvial.

Ce réseau Eau pluvial était initialement tracé dans une emprise de chaussée libre de tout autre encombrement.

Le tracé des réseaux secs initialement retenu a dû être modifié suite à de fortes contraintes géotechniques (présence de roche affleurante). Ceci a eu pour conséquence de décaler le tracé du réseau EP qui se retrouve désormais positionné sous les réseaux AEP et EB.

De ce fait, il est devenu indispensable de réaliser dans les plus brefs délais, préalablement aux travaux de réseaux AEP et EB, les travaux de terrassement et de pose du réseau d'EP.

Sur la base de ces éléments, Hérault Aménagement a fait établir par l'entreprise BRAULT TP, titulaire du marché Réseaux AEP et EB, les plans d'exécution et les devis afférents qui font apparaître un coût de : 145 050.00 € HT soit 173 479.80 € TTC

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 décembre 2013 et a émis un avis favorable à la passation d'un marché complémentaire, conformément à l'article 28-II du code des marchés publics, pour un montant s'élevant à 145 050 € HT attribué à l'entreprise BRAULT TP

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Attribuer le marché complémentaire de travaux à l'entreprise BRAULT TP pour un montant de 145 050 € HT,
- Autoriser HERAULT AMENAGEMENT, en qualité de mandataire dûment habilité, à signer le marché avec l'entreprise BRAULT TP conformément aux dispositions du contrat de maîtrise d'ouvrage publique entre la commune de LESPIGNAN et HERAULT AMENAGEMENT relatif à la réalisation des travaux définis au PAE Camp Redoun à Lespignan.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 2 procurations

#### **d) Avenant à la Maîtrise d'œuvre BEI pour la prise en compte des travaux BRL : D-2013 -12 -16- 11d**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 mai 2010, le Conseil Municipal a attribué à la SAEML HERAULT AMENAGEMENT un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation des travaux définis au PAE Camp Redoun à Lespignan

Conformément à ce marché signé le 25 mai 2010, la SAEML HERAULT AMENAGEMENT a lancé, en application de l'article 28 du Code des marchés Publics, une procédure adaptée pour la désignation maître d'œuvre. Par délibération en date du 28 octobre 2010, le marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux définis au PAE Camp Redoun Marché n° 10-12284 à été attribué au Cabinet BEI pour un montant de 43 103.20 € HT.

Suite à l'augmentation de l'enveloppe financière affectée aux travaux de la tranche ferme phase 2 pour le réseau eau brute, la rémunération de la maîtrise d'œuvre pour ses missions PRO, EXE, ACT, DET, AOR, est augmentée.

Taux de rémunération :	3.44 %
Coût initial des travaux Tranche ferme phase 2 :	235 000 € HT
Montant de la rémunération initiale :	8 084 € HT

Après avenant :

Taux de rémunération :	3.44 %
Coût initial des travaux Tranche ferme phase 2 :	376 390.00 € HT
Montant de la rémunération après avenant :	12 947.82 € HT

Par conséquent, il convient de procéder à la conclusion d'un avenant n° 1 ayant pour objet l'augmentation du montant initial du marché, soit : 4 863.82 € HT.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve l'avenant présenté validé par la CAO du 16/12/2013 ci-dessus présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **XII – Convention de réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public : D-2013 -12-16- 12**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la proposition du syndicat Hérault Energies de réalisation de diagnostics des installations d'éclairage public de ses collectivités adhérentes, suite à l'enquête réalisée en début d'année 2013.

Lors d'une réunion de restitution de cette enquête, il a été acté que les communes pouvaient faire réaliser ces diagnostics, et éventuellement les travaux de rénovation, soumis au Code des Marchés Publics, dans le cadre de projets communs regroupés par Hérault Energies.

### **OBJECTIF :**

Le diagnostic doit constituer un outil fiable d'aide à la décision pour la Collectivité, son aboutissement étant la proposition d'un schéma directeur de rénovation ou amélioration chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Pour atteindre cet objectif, le diagnostic comportera 4 grands chapitres :

- inventaire technique de l'existant, en option géolocalisation des réseaux « Décret Guichet Unique »,
- inventaire financier de l'existant
- schéma directeur de rénovation en coût global
- comparatif des avantages techniques ou financiers en regard de la situation actuelle.

En outre il offrira la possibilité de réalisation d'une géolocalisation en option et hors champs des subventions possibles.

### **PRESENTATION DES RESULTATS :**

Les résultats du diagnostic, ainsi que le coût global de fonctionnement seront restitués en deux étapes. Une restitution globale pour l'ensemble des collectivités,

Une restitution par commune présentée au conseil municipal pour décision sur la suite à y donner.

### **ESTIMATION FINANCIERE :**

Le coût indicatif d'un tel diagnostic se situe dans une fourchette de 10 à 20 € le point lumineux.

### **FINANCEMENT :**

#### **Communes de moins de 2000 habitants :**

- Subventions ADEME et FEDER 50 %
- Subvention Hérault Energies 30 %
- Autofinancement commune 20 %

#### **Communes de plus de 2000 habitants :**

- Subventions ADEME et FEDER 50 %
- Autofinancement commune 50%

Hérault Energies se chargera de solliciter toutes les subventions mobilisables pour ce type de projet.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose de confier la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public de la commune au syndicat Hérault Energies.

Le conseil, par 12 voix pour dont 1 procuration, 1 voix contre et 6 voix d'abstention dont 1 procuration, approuve la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public de la commune, confie au Syndicat HERAULT ENERGIES la réalisation de ce diagnostic dans le cadre de ses compétences, charge le syndicat HERAULT ENERGIES de solliciter les subventions de l'ensemble des partenaires et s'engage à financer la part communale de ce diagnostic sur ses fonds propres, et à inscrire les sommes nécessaires au budget de la commune au compte 6554.

### **XIII – Convention réalisation mise sous pli des documents électoraux : D-2013 -12-16- 13**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de signer une convention avec les services de l'Etat qui règlemente le recrutement et la rémunération des personnels chargés de la mise sous pli des documents électoraux dans le cadre des élections municipales 2014 en vue de l'obtention de la dotation ministérielle.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, approuve le contenu de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec Monsieur le Préfet de Région.

### **XIV – Subvention façades : D-2013 -12-16- 14**

Monsieur le Maire, directement concerné par cette question, donne la parole à M. Jean François Guibbert, 1<sup>er</sup> Adjoint pour présenter la question n° XIV.

Monsieur Guibbert propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 25 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre définit par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 750 €.

Il présente la demande suivante :

- M. Sébastien CLARIANA  
22 Route de Béziers  
Montant de la subvention : 750 €

Le conseil émet un avis favorable par 18 voix pour dont 2 procurations et 1 voix d'abstention de Monsieur le Maire.

### **XV – Vente Parcelle B n°678 : D-2013 -12-16- 15**

Monsieur le Maire rappelle le principe de vente de la parcelle appartenant au domaine privé de la commune cadastrée section B n°678 au lieu dit « Les Prades et Peyre Caux » à M. Fabrégat.

Les services de France Domaines ont estimé cette parcelle d'une contenance de 1190 m<sup>2</sup> à 600 €.

Le conseil, par 16 voix pour dont 1 procuration, 3 voix contre dont 1 procuration et 0 voix d'abstention, approuve le principe de vente de la parcelle au prix de 1 000 €, charge Monsieur le Maire de finaliser cette transaction avec M. Fabrégat, l'autorise à signer tout document utile à cette vente et désigne Maître Jean Louis Frutoso, Notaire à Quarante pour rédiger cet acte en précisant que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

## **XVI – Autorisation dépenses d’investissement BP 2014 – M14 et M49 : D-2013 -12-16-16**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans l’attente du vote des BP 2014 de la Commune et M 49 (Eau et Assainissement), il y aurait lieu de permettre la réalisation de dépenses d’investissement dans la limite du quart des dépenses prévues au BP N-1 (soit 2013) selon les annexes ci-après.

### **BUDGET COMMUNAL : M14**

CHAPITRES	MONTANTS EN EUROS		OBSERVATIONS
	BP 2013	1/4 BP 2013	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 094 737,00</b>	<b>773 684,25</b>	
O20 Dépenses Imprévues	7 215,00	1 803,75	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	125 108,00	31 277,00	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	282 478,00	70 619,50	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	200 100,00	50 025,00	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 479 836,00	619 959,00	
Chapitre 26 - Participations	0,00	0,00	

### **EAU ET ASSAINISSEMENT : M49**

CHAPITRES	MONTANTS EN EUROS		OBSERVATIONS
	BP 2013	1/4 BP 2013	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>654 663,00</b>	<b>163 665,75</b>	
O20 Dépenses Imprévues	14 663,00	3 665,75	
Chapitre 16 - Emprunts en euros	20 000,00	5 000,00	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	70 000,00	17 500,00	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	130 000,00	32 500,00	
Chapitre 26 - Participations	420 000,00	105 000,00	

Accord du conseil à l’unanimité des présents + 2 procurations.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- La commission du choix des 5 candidats admis à présenter un projet de conception-réalisation des 40 logements collectifs d’Hérault Habitat aura lieu le Mardi 17 Décembre 2013 à 9 h dans les locaux d’Hérault Habitat à Montpellier. Monsieur le Maire et M. Jean François Guibbert assisteront à cette séance.
- Rappel : La présentation des vœux au personnel communal et arbre de Noël aura lieu le vendredi 20 Décembre 2013 à 19 h à la mairie.
- Les vœux à la population prévus le Vendredi 24 Janvier 2014 à la Salle du Peuple pourront être organisés à la Salle Polyvalente qui pourrait être ouverte au public à cette date.
- Mercredi 18 Décembre 2013 à 18h30 : Présentation des vœux aux membres de l’équipe bénévole de la Bibliothèque en Mairie.

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.*